

LES AVANTAGES DE LA CACI

La CACI offre beaucoup d'avantages aux opérateurs économiques pour le règlement de leurs litiges. Ces avantages sont les suivants :

1. L'indépendance et l'intégrité des arbitres, conciliateurs et médiateurs

Les arbitres, conciliateurs, médiateurs et experts de la CACI exercent leur mission en toute indépendance vis-à-vis de la CACI et des parties. Ils sont tous soumis à un strict code de conduite qui garantit leur impartialité et leur intégrité.

2. La rapidité

Les procédures de la CACI permettent le règlement rapide des litiges. Ces délais sont :

- 3 mois pour la conciliation et la médiation,
- 3 à 6 mois pour l'arbitrage,
- 1 mois pour la compensation interentreprise.
- 72 heures pour le référé arbitral,
- 2 mois pour le recouvrement accéléré des créances.

3. La confidentialité

Les procédures de la CACI respectent le secret propre à la vie des affaires. Elles se déroulent toutes dans la confidentialité.

4. La souplesse

Afin de permettre aux parties de régler leur litige selon leurs vœux, les procédures de la CACI sont souples. Elles peuvent, de ce fait, être adaptées par les parties à leurs besoins.

5. La collaboration des parties

Dans le déroulement des procédures, la CACI s'efforce de préserver les relations d'affaires entre les parties, dans l'esprit même des modes alternatifs de règlement du litige qu'elle propose.

6. La compétence

Les parties ont le choix des arbitres, conciliateurs, médiateurs et experts qui doivent connaître leur litige. Elles peuvent aussi choisir des personnes qualifiées en fonction de la nature du litige. En outre, la CACI dispose d'un répertoire dans lequel sont inscrits des personnes hautement expérimentées et compétentes dans leurs différents secteurs d'activités.

7. Les coûts intéressants

Les coûts des procédures de la CACI sont modiques. Ils ont été déterminés de manière à permettre à tous les opérateurs économiques d'avoir accès aux services de la CACI.

8. Les services opérationnels

Les audiences de la CACI se déroulent dans des salles climatisées et dans une ambiance conviviale qui favorise la sérénité nécessaire au règlement amiable des litiges. Les procédures sont suivies au plan administratif par un personnel de qualité que la CACI met à la disposition des parties.